

Conditions Générales de Vente

Version 01-01-2026

Conditions Générales de Vente	1
1. Participation aux ventes aux enchères	3
1.1 Vente en salle	3
1.1.1 Enchère en salle	3
1.1.2 Live	3
1.1.3 Enchère plafond	4
1.2 Vente web	4
1.2.1 Condition d'inscription	5
1.2.2 Responsabilité	5
1.2.3 Déroulement de la vente web	6
1.2.4 Les ventes web Alcopa Flash	8
1.3 Vente de véhicules "non-roulants"	9
1.4 Vente Click and Buy	9
1.4.1 Condition d'inscription	9
1.4.2 Responsabilité	10
1.4.3 Déroulement de la vente Click and Buy	11
1.4.4 Frais d'adjudication et frais de vente	11
1.4.5 Paiement et retrait des véhicules	12
2. Frais d'adjudication et frais de vente, bordereau d'adjudication, droit de rétractation	12
2.1 Frais d'adjudication et frais de vente	12
2.1.1 Vente en salle	12
2.1.1.1 Vente aux enchères physique en salle	12
2.1.1.2 Enchère plafond	15
2.1.1.3 Live	15
2.1.2 Vente web	16
2.2 Bordereau d'adjudication	16
2.2.1 Demande de changement de nom	16
2.2.2 Pour les Ventes en salle	17
2.2.3 Pour les Ventes web	17
2.2.4 TVA	17
2.3 Droit de rétractation	18
3. Paiement des véhicules	18
3.1 Délai et mode de paiement accepté	18
3.2 Paiement 100% sécurisé	19
3.2.1 Prise d'empreinte via Payzen	19
3.2.2 Paiement par virement avec Fintecture	19
4. Véhicules	20
4.1 Description des véhicules	20

4.1.1 Description Technique	20
4.1.2 Dénomination commerciale	20
4.1.3 Présentation photo	20
4.1.4 Contrôle technique	20
4.1.5 Informations et commentaires	21
4.1.6 Véhicules électriques et hybrides	22
4.1.6.1 Certificat / check up moba	22
4.1.6.2 Recharge batterie de traction	23
4.2 Garantie mécanique	23
4.3 Retrait des véhicules	23
4.2.1 Sortie des véhicules	24
4.2.2 Mise à la route	24
4.4 Réclamations après la vente aux enchères	24
4.4.1 Véhicules exclus de toutes réclamations	25
4.4.2 Éléments exclus de toutes réclamations	25
5. Services	26
5.1 Immatriculation d'un véhicule en provenance de l'étranger	26
5.2 Exportation	26
5.2.1 Vers les pays de l'UE	27
5.2.2 Vers les pays hors de l'EU	27
6. Attribution de juridiction	27
7. Frais de gestion des amendes	27

1. Participation aux ventes aux enchères

1.1 Vente en salle

1.1.1 Enchère en salle

Pour participer aux ventes aux enchères, il vous faut impérativement être muni de :

Pour les particuliers :

- Votre pièce d'identité,
- Votre carte bancaire, un acompte bancaire de 600€ pourra vous être demandée pour entrer ou en cas de gain d'adjudication.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'acheteur.
- Permis de conduire.

Pour les professionnels :

- Une copie de la pièce d'identité du gérant (dans le cas non-gérant : votre pièce d'identité et une procuration du gérant),
- Un extrait kbis de la société (moins de 3 mois) devra être présenté,
- La carte bancaire de la société, un acompte bancaire de 600€ pourra vous être demandée pour entrer ou en cas de gain d'adjudication.
- Permis de conduire

Attention : Aucun règlement en espèces, ni par chèque ou chèque de banque ne seront acceptés.

Alcopa Auction se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle des ventes à tout client et à tout moment.

1.1.2 Live

Si toutefois vous ne pouvez pas participer physiquement à la vente aux enchères en salle, vous pouvez néanmoins assister à la vente et enchérir sur Internet via notre outil Alcopa LIVE ou via les sites de notre partenaire INTERENCHERES.

Pour toutes les enchères placées via notre outil Alcopa LIVE, une empreinte de votre carte bancaire de 600€ vous sera demandée.

Pour toutes les enchères placées via le site de notre partenaire INTERENCHERES, un montant forfaitaire de 600€ vous sera demandé lors de la prise d'empreinte de votre carte bancaire.

Cette prise d'empreinte n'est pas un règlement et aucune somme ne sera débitée

lors de cette opération. Toutefois, si votre enchère plafond remporte l'adjudication, le montant de 600€ est alors susceptible d'être débité sous forme d'acompte. Le cas échéant, vous recevrez un nouveau bordereau d'adjudication qui tiendra compte de ce débit et vous indiquera le solde à régler avant le retrait ou la livraison du véhicule. Alcopa Auction se réserve le droit de suspendre tout compte client à tout moment.

Pour les clients ne bénéficiant pas d'un compte validé, la limite est de 3 lots adjugés (remportés) par vente. Seuls les clients bénéficiant d'un compte validé pourront dépasser cette limite.

1.1.3 Enchère plafond

Si vous ne pouvez pas suivre la vente aux enchères en salle, ni sur le Live, vous pouvez déposer une enchère plafond placée via notre site Internet qui mandate Alcopa Auction afin d'enchérir sur le véhicule d'occasion de votre choix en votre nom au moment de la vente.

Une empreinte de votre carte bancaire de 600€ vous sera préalablement demandée. Cette prise d'empreinte n'est pas un règlement et aucune somme ne sera débitée lors de cette opération. Toutefois, si votre enchère plafond remporte l'adjudication, le montant de 600€ est alors susceptible d'être débité sous forme d'acompte. Le cas échéant, vous recevrez un nouveau bordereau d'adjudication qui tiendra compte de ce débit et vous indiquera le solde à régler avant le retrait ou la livraison du véhicule.

Les enchères plafond placées sur Internet pour les ventes physiques sont automatiquement bloquées 15 minutes avant le début de la vente.

NB : Certains clients professionnels de l'automobile peuvent bénéficier de conditions spécifiques, dont la prise d'empreinte de carte bancaire non obligatoire pour un acompte de 600€ lors du dépôt d'une enchère.

Pour les clients ne bénéficiant pas d'un compte validé, la limite est de 3 enchères plafonds par vente. Seuls les professionnels de l'automobile avec un compte validé pourront dépasser cette limite.

1.2 Vente web

La société de ventes Alcopa Auction organise des ventes de véhicules aux enchères publiques par voie électronique à distance auxquelles sont applicables les dispositions des conditions suivantes.

Ces ventes aux enchères par voie électronique à distance sont conformes à la législation en vigueur en France en matière de ventes aux enchères publiques et plus particulièrement à la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000. Le système de vente est

la propriété d'Alcopa Auction, société de ventes volontaires déclarées au conseil des ventes volontaires aux enchères publiques O.V.V. n° 018-2012.

L'internaute qui visualise sur son écran les données mises à sa disposition par Alcopa Auction sans procéder à son inscription sur le site est dénommé visiteur.

L'internaute qui s'inscrit sur le site dans le but de porter des enchères sur les lots qu'il souhaite acquérir est dénommé enchérisseur.

L'internaute meilleur enchérisseur à la fin de la période d'enchères à qui est adjudgé l'objet est dénommé adjudicataire.

1.2.1 Condition d'inscription

Chaque internaute qui souhaite enchérir sur Internet doit s'inscrire sur le site en donnant son identité ou celle de son entreprise. Toute fausse déclaration engage sa propre responsabilité.

Les informations bancaires de l'internaute se feront par le biais d'un site bancaire sécurisé 'ssl sécurisé'. Alcopa Auction n'aura pas connaissance des informations bancaires des internautes inscrits.

Les informations bancaires seront demandées lors de votre enchère sur le ou les véhicules qui vous intéressent.

Lors de son inscription, l'internaute choisit un code confidentiel et personnel qui lui permet de porter des enchères. La divulgation à autrui de ce code personnel est susceptible d'engager sa responsabilité.

Les données nominatives fournies ne sont pas divulguées à des tierces personnes physiques ou morales.

Pour valider l'inscription, le visiteur doit préalablement accepter les présentes conditions générales d'utilisation du site.

1.2.2 Responsabilité

Seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire sur ce site.

Les enchères publiques sont réservées aux personnes majeures.

Alcopa Auction se réserve le droit de suspendre tout compte client à tout moment.

La responsabilité d'Alcopa Auction se limite à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des adjudications.

La société de vente agissant en qualité de mandataire du vendeur, celle-ci n'est donc pas partie à la vente, liant seuls l'acheteur et le vendeur du lot.

L'exposition sur le site des photographies et des descriptions des véhicules est considérée comme une publicité répondant aux exigences légales de la vente publique. Les véhicules sont vendus en l'état, tout équipement est donné à titre indicatif et sans vérification de son état de fonctionnement, tels qu'ils sont remis à la société de vente, avec le certificat d'immatriculation ou la carte grise. Un contrôle technique est réalisé par un établissement indépendant choisi par Alcopa Auction et disponible sur le site Internet.

Le fait d'avoir validé les conditions générales de vente emporte l'acceptation de celles-ci ainsi que l'acceptation des frais de ventes.

Les seules données personnelles collectées sont celles qui seront transmises volontairement lors de la création de votre compte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à un usage interne et au bon fonctionnement de votre compte client.

Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : dpo@alcopa-auction.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Règles déontologiques de l'adjudicataire : Lors de la livraison de son lot, l'adjudicataire se voit remettre par ALCOPA AUCTION, tous les documents nécessaires à la vente. Ces documents sont susceptibles de comporter certaines données confidentielles. L'adjudicataire s'engage à conserver ces documents à titre personnel et à renoncer à toute action qui viserait à prendre contact avec toute personne physique ou morale indiquée sur lesdits documents.

1.2.3 Déroulement de la vente web

Alcopa Auction se réserve la faculté de retirer après le début des enchères tout véhicule sur lequel porterait une contestation ou un litige.

Les descriptions et reproductions figurant sur le site sont la propriété de la SAS Alcopa Auction et ne peuvent être reproduites dans un but commercial sans autorisation expresse de leur propriétaire ou de leurs ayant droits.

Seul l'internaute inscrit a la possibilité de porter une ou des enchères. L'heure d'adjudication est l'heure de Paris.

Pour les clients ne bénéficiant pas d'un compte validé, la limite est de 3 enchères plafonds par vente. Seuls les professionnels de l'automobile avec un compte validé pourront dépasser cette limite.

Un compte à rebours apparaît sur la vente et sur chaque fiche véhicule. Le pas d'enchère déterminé par Alcopa Auction est de 100€ TTC.

Le simple fait de porter une enchère et de la confirmer engage l'enchérisseur et rend celui-ci propriétaire du véhicule à l'heure de son adjudication, si aucune enchère supérieure n'a été portée après lui.

Le montant de l'enchère supérieure est annoncé sur la fiche du véhicule. Dans le cas où deux enchérisseurs portent la même enchère, c'est la première enregistrée qui est retenue.

Alcopa Auction se réserve le droit de refuser toute enchère qui lui paraîtrait douteuse, quelle qu'en soit la cause.

L'enchérisseur, même agissant en tant qu'intermédiaire, est censé agir pour son propre compte et engage sa propre responsabilité.

L'adjudication est prononcée en fonction du principe dit du 'pas d'enchère' à la date et heure précisée sur la fiche véhicule.

L'adjudication ne peut être prononcée avant l'heure de fin d'enchère déclarée.

Elle est automatiquement prononcée s'il n'y a pas eu d'enchères dans les 10 dernières minutes du temps imparti.

Si une enchère a été posée dans ce laps de temps, l'heure d'adjudication est reportée de 40 secondes à partir de la dernière enchère.

Cette procédure se répète jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'enchères pendant une période de 40 secondes.

L'adjudicataire reçoit un mail de confirmation avec un bordereau d'adjudication. À noter qu'une empreinte de carte bancaire est nécessaire pour pouvoir enchérir sur les ventes.

Le transfert de propriété est réalisé de plein droit lors de l'adjudication et l'objet est à partir de ce moment sous la responsabilité de l'adjudicataire. Contrairement aux sites de commerce électronique traditionnels, c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

1.2.4 Les ventes web Alcopa Flash

Pour certaines ventes web, reconnaissables par le bouton Alcopa Flash, la vente aux enchères se poursuit via l'outil Alcopa Flash, dans les conditions suivantes :

Seul l'internaute inscrit a la possibilité de porter une ou des enchères sur les ventes Flash. Pour les clients ne bénéficiant pas d'un compte validé, la limite est de 3 lots adjugés (remportés) par vente. Seuls les clients bénéficiant d'un compte validé pourront dépasser cette limite.

Pour toutes les enchères placées via notre outil Alcopa Flash, une empreinte de votre carte bancaire de 600€ vous sera demandée.

Cette prise d'empreinte n'est pas un règlement et aucune somme ne sera débitée lors de cette opération. Toutefois, si votre enchère plafond remporte l'adjudication, le montant de 600€ est alors susceptible d'être débité sous forme d'acompte. Le cas échéant, vous recevrez un nouveau bordereau d'adjudication qui tiendra compte de ce débit et vous indiquera le solde à régler avant le retrait ou la livraison du véhicule. Alcopa Auction se réserve le droit de suspendre tout compte client à tout moment.

L'heure d'adjudication est l'heure de Paris.

L'adjudication ne peut être prononcée avant la fin de la vente flash.

A la fin de l'horaire de la vente web annoncée, la vente se prolonge en vente Flash, l'outil Alcopa Flash devient accessible et un compte à rebours de 60 secondes débute.

Le pas d'enchères déterminé par Alcopa Auction est de 100€.

Pour chaque lot, le montant de l'enchère supérieure est annoncé et la vente aux enchères se poursuit pour une durée de 8 secondes.

Si une enchère a été posée dans ce laps de temps, l'heure d'adjudication est reportée de 8 secondes à partir de la dernière enchère.

Cette procédure se répète jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'enchères pendant une période de 8 secondes, l'adjudication sera alors prononcée.

L'adjudicataire reçoit un mail de confirmation avec un bordereau d'adjudication.

Le transfert de propriété est réalisé de plein droit lors de l'adjudication et l'objet est à partir de ce moment sous la responsabilité de l'adjudicataire.

Contrairement aux sites de commerce électronique traditionnels, c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

1.3 Vente de véhicules "non-roulants"

Les ventes de véhicules identifiés en tant que "véhicule non roulant" sont proposés sans contrôle technique et sont strictement réservés aux professionnels de l'automobile ; les clients particuliers ou sociétés ne peuvent participer aux enchères. Alcopa Auction s'autorise de pleins droits d'annuler vos offres sur ces véhicules ciblés.

1.4 Vente Click and Buy

Nos ventes nommées Click and Buy sont utilisées pour qualifier les ventes de gré à gré auxquelles sont applicables les dispositions des conditions suivantes.

Ces ventes Click and Buy, par voie électronique à distance sont conformes à la législation en vigueur en France en matière de ventes aux enchères publiques et plus particulièrement à la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000. Le système de vente est la propriété d'Alcopa Auction, société de ventes volontaires déclarées au conseil des ventes volontaires aux enchères publiques O.V.V. n° 018-2012.

L'internaute qui visualise sur son écran les données mises à sa disposition par Alcopa Auction sans procéder à son inscription sur le site est dénommé visiteur.

L'internaute qui s'inscrit sur le site dans le but de participer aux ventes Click and Buy est dénommé adjudicataire.

1.4.1 Condition d'inscription

Chaque internaute qui souhaite participer à nos ventes Click and Buy sur Internet doit s'inscrire sur le site en donnant son identité ou celle de son entreprise. Toute fausse déclaration engage sa propre responsabilité.

Pour toute participation à nos ventes Click and Buy, une empreinte de votre carte bancaire de 600€ vous sera préalablement demandée. Cette prise d'empreinte n'est pas un règlement et aucune somme ne sera débitée lors de cette opération. Toutefois, si votre enchère plafond remporte l'adjudication, le montant de 600€ est alors susceptible d'être débité sous forme d'acompte. Le cas échéant, vous recevrez un nouveau bordereau d'adjudication qui tiendra compte de ce débit et vous indiquera le solde à régler avant le retrait ou la livraison du véhicule.

Les informations bancaires de l'internaute se feront par le biais d'un site bancaire sécurisé 'ssl sécurisé'. Alcopa Auction n'aura pas connaissance des informations bancaires des internautes inscrits.

Lors de son inscription, l'internaute choisit un mot de passe confidentiel et personnel qui lui permet de participer aux ventes Click and Buy. La divulgation à autrui de ce mot de passe est susceptible d'engager sa responsabilité.

Les données nominatives fournies ne sont pas divulguées à des tierces personnes physiques ou morales.

Pour valider l'inscription, le visiteur doit préalablement accepter les présentes conditions générales d'utilisation du site.

1.4.2 Responsabilité

Seules les personnes possédant une pleine capacité juridique sont autorisées à s'inscrire sur ce site.

Les ventes Click and Buy sont réservées aux personnes majeures.

Alcopa Auction se réserve le droit de suspendre tout compte client à tout moment.

La responsabilité d'Alcopa Auction se limite à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des adjudications.

La société de vente agissant en qualité de mandataire du vendeur, celle-ci n'est donc pas partie à la vente, liant seulement l'acheteur et le vendeur du lot.

L'exposition sur le site des photographies et des descriptions des véhicules est considérée comme une publicité répondant aux exigences légales de la vente publique. Les véhicules sont vendus en l'état, tout équipement est donné à titre indicatif et sans vérification de son état de fonctionnement, tels qu'ils sont remis à la société de vente, avec le certificat d'immatriculation ou la carte grise. Un contrôle technique est réalisé par un établissement indépendant choisi par Alcopa Auction et disponible sur le site Internet.

Le fait d'avoir validé les conditions générales de vente emporte l'acceptation de celles-ci ainsi que l'acceptation des frais de ventes.

Les seules données personnelles collectées sont celles qui seront transmises volontairement lors de la création de votre compte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à un usage interne et au bon fonctionnement de votre compte client.

Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : dpo@alcopa-auction.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

1.4.3 Déroulement de la vente Click and Buy

Alcopa Auction se réserve la faculté de retirer après le début d'une vente Click and Buy tout véhicule sur lequel porterait une contestation ou un litige.

Les descriptions et reproductions figurant sur le site sont la propriété de la SAS Alcopa Auction et ne peuvent être reproduites dans un but commercial sans autorisation expresse de leur propriétaire ou de leurs ayant droits.

Seul l'internaute inscrit a la possibilité de participer à une vente Click and Buy.

L'heure d'adjudication est l'heure de Paris.

Pour les clients ne bénéficiant pas d'un compte validé, la limite est de 3 lots adjudgés (remportés) par vente. Seuls les clients bénéficiant d'un compte validé pourront dépasser cette limite.

Un compte à rebours apparaît sur la vente et sur chaque fiche véhicule. Le simple fait de cliquer sur le bouton acheter et de confirmer son enchère engage l'adjudicataire et rend celui-ci propriétaire du véhicule.

Alcopa Auction se réserve le droit de refuser toute participation qui lui paraîtrait douteuse, quelle qu'en soit la cause. L'adjudicataire, même agissant en tant qu'intermédiaire, est censé agir pour son propre compte et engage sa propre responsabilité.

L'adjudicataire du lot reçoit un mail de confirmation avec un bordereau d'adjudication. Le transfert de propriété est réalisé de plein droit lors de l'adjudication et l'objet est à partir de ce moment sous la responsabilité de l'adjudicataire.

Contrairement aux sites de commerce électronique traditionnels, c'est l'adjudication qui valide l'achat et non le paiement.

1.4.4 Frais d'adjudication et frais de vente

Suite à la confirmation d'achat, vous recevrez un email récapitulant la description du véhicule et son prix d'achat, ainsi que le bordereau d'adjudication (la facture avec le montant restant à payer).

Tous nos véhicules adjudgés dans le cadre d'une vente Click and Buy en ligne sont frais inclus.

Nous pouvons également organiser la livraison du véhicule si vous le souhaitez sur devis en nous contactant au +33 9 70 71 97 52. (Ce service est réservé uniquement aux professionnels de l'automobile).

L'adjudicataire est propriétaire et responsable dès l'adjudication du lot. La responsabilité de l'assurance du véhicule incombe à l'adjudicataire dès la confirmation de l'adjudication du lot.

1.4.5 Paiement et retrait des véhicules

Le paiement de votre véhicule devra être effectué dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception du bordereau d'adjudication.

Tout véhicule payé mais non retiré dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception du bordereau d'adjudication, fera l'objet d'une facturation de frais de parking de 40 €/jour. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Attention ! Tout véhicule non réglé 8 jours après la date de réception du bordereau d'adjudication sera remis en vente et l'acompte de 600€ sera définitivement perdu.

2. Frais d'adjudication et frais de vente, bordereau d'adjudication, droit de rétractation

2.1 Frais d'adjudication et frais de vente

2.1.1 Vente en salle

2.1.1.1 Vente aux enchères physique en salle

Véhicules automobiles (VP, VUL, VU), motos et scooters

Les frais en sus du montant de l'adjudication sont de :

	Pour les véhicules qui bénéficient de la garantie CIRANO	Pour les véhicules qui ne bénéficient PAS de la garantie CIRANO
Frais d'adjudication	12% HT soit 14.40% TTC (avec un minimum de 300€ HT/ 360€ TTC).	12% HT soit 14.40% TTC (avec un minimum de 300€ HT/ 360€ TTC).
Frais de ventes France*	187,5€ HT, soit 225€ TTC	116,67€ HT, soit 140 € TTC.

Frais de ventes Export*	212,5€ HT	141,67€ HT
-------------------------	-----------	------------

* Les professionnels de l'automobile ne bénéficient pas de la garantie Cirano et les véhicules adjugés avant le 26 juin 2024 ne sont pas éligibles à la garantie Cirano.

Alcoba Auction a établi un partenariat avec Cirano pour vous faire bénéficier d'une garantie mécanique de 3 mois pour les véhicules d'occasions adjugés suivants :

- Véhicules particuliers et utilitaires jusqu'à 10 ans, jusqu'à 200 000 km et jusqu'à 300 chevaux DIN,
- Motos et scooters de toute marque, jusqu'à 15 ans, jusqu'à 80 000 km, et jusqu'à 106 chevaux DIN.

Pour plus de précisions sur les conditions de garantie, consultez les liens ci-dessous:

- les conditions de garantie véhicules :

https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/public-doc.alcoba-auction.fr/Garanties/Cirano/CIRANO_Auto.pdf

- les conditions de garantie Motos et Scooters :

https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/public-doc.alcoba-auction.fr/Garanties/Cirano/CIRANO_Moto.pdf

Cas particuliers :

Des frais supplémentaires sont susceptibles de s'ajouter :

- Pour les véhicules électriques et hybrides veuillez consulter le point 4.1.6
- Pour les achats via l'outil LIVE ou Interenchères veuillez consulter le point 2.1.1.3

Cyclomoteurs

Sont définis comme cyclomoteurs tout véhicule catégorisé cyclomoteur par Alcopa Auction. Les frais en sus du montant de l'adjudication sont de :

	Cyclomoteurs
Frais d'adjudication et frais de ventes France	266,67€ HT, soit 320€ TTC
Frais d'adjudication et frais de ventes Export	291,67€ HT

Cas particuliers :

Des frais supplémentaires sont susceptibles de s'ajouter :

- Pour les véhicules électriques veuillez consulter le point 4.1.6
- Pour les achats via l'outil LIVE ou Interenchères veuillez consulter le point 2.1.1.3

Ventes MAIRIE DE PARIS

Les frais en sus du montant de l'adjudication seront appliqués comme ci-dessous :

	Prix adjudgé < ou = 500 €	Prix adjudgé > 500 €
Frais d'adjudication	50€ HT soit 60€ TTC	10% HT soit 12% TTC
Frais de ventes	Pas de frais	Pas de frais

Matériel

Le matériel est adjudgé en € et TTC au plus offrant (hors frais). Les frais en sus du montant de l'adjudication sont de :

	Prix adjudgé < ou = 500 €	Prix adjudgé > 500 €
Frais d'adjudication	12% HT soit 14,40% TTC.	12% HT soit 14,40% TTC.
Frais de ventes France	50€ HT soit 60€ TTC	116,67€ HT soit 140€ TTC.
Frais de ventes Export	50€ HT soit 60€ TTC	141,67€ HT

Cas particuliers :

Des frais supplémentaires sont susceptibles de s'ajouter :

- Pour les achats via l'outil LIVE ou Interencheres veuillez consulter le point 2.1.1.3

Certains types de « Matériel » sont soumis à des frais différents, ces derniers sont alors communiqués dans le libellé de chaque vente ainsi que sur nos différents supports.

Matériel de bureautique

Le matériel de bureautique est adjudgé en € et TTC au plus offrant (hors frais). Les frais d'adjudication en sus du montant de l'adjudication sont de 15% HT soit 18% TTC, pas de frais de ventes.

2.1.1.2 Enchère plafond

Pour les enchères plafond placées via le site Internet pour les ventes physiques, les frais d'adjudication et les frais de vente sont en sus du montant de l'adjudication. Le pourcentage de frais d'adjudication sera appliqué en fonction de la catégorie de véhicule comme indiqué ci-dessus.

Attention, pour toutes enchères plafonds gagnantes via notre site Internet, les frais d'Alcoba LIVE de 45 € TTC (soit 37,50 € HT) seront appliqués en sus par véhicule adjudgé.

2.1.1.3 Live

Pour les enchères placées via notre outil Alcopa LIVE et via le site Internet de notre partenaire INTERENCHERES en même temps que la vente aux enchères physiques, les frais d'adjudication et les frais de vente sont en sus du montant de l'adjudication. Le pourcentage de frais d'adjudication sera appliqué en fonction de la catégorie de véhicule comme indiqué ci-dessus.

Les enchères Alcopa LIVE placées via le site Internet de notre partenaire INTERENCHERES sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente.

Attention, pour tout achat effectué via le LIVE, les frais de ventes LIVE seront appliqués en sus comme suivant :

Automobile

- Pour tout achat via notre outil Alcopa LIVE, des frais de ventes de 45 € TTC soit 37,50 € HT par véhicule adjudgé,
- Pour tout achat via notre partenaire INTERENCHERES, des frais de ventes de 80 € TTC soit 66,67 € HT par véhicule adjudgé.

Matériel

- Pour tout achat via notre outil Alcopa LIVE, des frais de ventes de 3,6% TTC du montant adjudgé par matériel adjudgé seront appliqués en sus.
- Pour tout achat via notre partenaire INTERENCHERES, des frais de ventes de 4% TTC du montant adjudgé par matériel adjudgé seront appliqués en sus.

2.1.2 Vente web

Tous nos véhicules vendus en ligne pour la France sont frais inclus.

Le montant de la dernière enchère est le prix final à payer.

Les véhicules vendus en ligne pour l'Export, les frais de vente ci-dessous sont applicables :

Frais de ventes Export	25€ HT
------------------------	--------

2.2 Bordereau d'adjudication

Le véhicule est adjudgé en euros et TTC au plus offrant.

2.2.1 Demande de changement de nom

Tout adjudicataire souhaitant attribuer son lot à une tierce personne, doit établir une demande de changement de nom. La demande devra être faite avant le paiement intégral du lot, soit dans un délai maximum de 8 jours suivant la vente. Le nouveau destinataire devra bénéficier d'un compte client ALCOPA AUCTION validé, afin de confirmer l'attribution du lot.

La demande de changement de nom s'effectue en ligne depuis votre espace client Alcopa Auction, dans la rubrique "Payer".

Les conditions de la demande de changement de nom sont les suivantes :

- Une seule demande par lot. Toute demande est définitive.
- L'adjudicataire et le nouveau destinataire doivent résider en France.
- Le nouveau destinataire devra accepter ou refuser la demande sous le délai escompté. (Celui-ci est précisé dans l'email de confirmation).
- Le nouveau destinataire devra bénéficier d'un compte client ALCOPA AUCTION validé.
- Cas échéant, le nouveau destinataire devra créer son compte client ALCOPA AUCTION sous le délai escompté.
- ALCOPA AUCTION se réserve le droit de refuser toute demande non éligible.
- En cas de demande refusée par le nouveau destinataire ou par ALCOPA AUCTION, l'adjudicataire reste responsable du lot.
- Les frais indiqués sur le premier bordereau d'adjudication PROFORMA sont susceptibles d'être ajustés en fonction du compte client ALCOPA AUCTION destinataire.

2.2.2 Pour les Ventes en salle

En cas d'enchère gagnante, le bordereau d'adjudication est à récupérer directement à l'accueil pour les véhicules achetés en salle. Pour les enchères Live et les enchères plafond, un email récapitulatif la description du véhicule et son prix d'achat total sera envoyé à l'adjudicataire après la vente. Le bordereau d'adjudication (correspondant à une facture) est disponible sous 24 à 48 heures après l'adjudication.

Pour tous les particuliers souhaitant changer le nom de l'adjudicataire, la demande devra être faite avant le paiement intégral du lot, soit maximum 3 jours après la

vente. Lors de la demande, il conviendra de fournir la CNI, le permis de conduire et un justificatif de domicile.

2.2.3 Pour les Ventes web

En cas d'enchère gagnante, vous recevrez un email récapitulant la description du véhicule et son prix d'achat total. Le bordereau d'adjudication (la facture) est disponible sous 24 à 48 heures après l'adjudication.

Nous pouvons également organiser la livraison du véhicule si vous le souhaitez sur devis en nous contactant au +33 9 70 71 97 52. (Ce service est réservé uniquement aux professionnels de l'automobiles).

L'adjudicataire est propriétaire et responsable de son achat dès l'adjudication. La responsabilité de l'assurance du véhicule incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

2.2.4 TVA

La TVA au taux de 20 % est incluse dans le montant de l'adjudication ainsi que les frais de vente.

Si la mention 'TVA récupérable : oui' figure sur la fiche véhicule, les acheteurs assujettis peuvent la récupérer. Dans le cas contraire, aucune mention de TVA ne sera portée sur le bordereau acquéreur ; elle ne sera pas récupérable.

2.3 Droit de rétractation

Les ventes aux enchères publiques de biens en salle (que l'enchérisseur soit présent en salle physique, via les applications LIVE, ou bien via le principe d'une enchère plafond), de même que les ventes web et les ventes Click and Buy sont explicitement exclues du champ du droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation.

En raison de ce principe, chaque enchère posée et chaque adjudication est définitive. Même condition appliquée pour toutes les adjudications effectuées dans le cadre d'une vente Click and Buy.

Un adjudicataire qui refuserait d'assumer ses obligations s'exposerait à des poursuites judiciaires et à son exclusion immédiate et définitive du site de vente aux enchères en salle et en ligne de la SAS Alcopa Auction.

L'acompte déposé au moment de l'adjudication resterait acquis à la SAS Alcopa Auction quel que soit le type de vente et la typologie des biens vendus, contrainte à remettre en vente le véhicule pour le compte de son mandant avec un risque de perte.

Le commissaire-priseur est seul appréciateur des cas de folle enchère et autorisé à procéder sur le champ ou en tout lieu, jour et heure qu'il jugera opportun, à la revente, sans la nécessité de l'observation d'aucune formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. En cas de difficulté de paiement, cette procédure pourra être poursuivie ultérieurement.

3. Paiement des véhicules

3.1 Délai et mode de paiement accepté

Le règlement des véhicules est à effectuer dans un délai de 3 jours à compter du jour de la vente.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ due en cas de retard de paiement (Art. D441-5 Code de commerce).

Au-delà, des frais de parking de 40 €/jour/véhicule seront facturés.

Paiement uniquement par carte bancaire ou virement bancaire. Par mesure de sécurité aucun règlement en espèces/chèque/chèque de banque ne sera accepté.

Attention ! Tout véhicule non réglé 8 jours après la vente sera remis en vente et l'acompte sera définitivement perdu. Tout véhicule payé mais non retiré dans un délai de 4 jours à compter du jour de la vente fera l'objet d'une facturation de frais de parking de 40 €/jour. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Pour les particuliers, un justificatif de domicile de moins de 3 mois sera demandé afin de vous fournir le bordereau d'adjudication (= Facture).

Le commissaire-priseur est seul appréciateur des cas de folle enchère et autorisé à procéder sur le champ ou en tout lieu, jour et heure qu'il jugera opportun, à la revente, sans la nécessité de l'observation d'aucune formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. En cas de difficulté de paiement, cette procédure pourra être poursuivie ultérieurement.

3.2 Paiement 100% sécurisé

3.2.1 Prise d'empreinte via Payzen

Alcoba Auction utilise la solution PayZen de Lyra Network pour permettre une prise d'empreinte par carte de paiement. Cette solution de paiement est certifiée PCI-DSS et offre un niveau de sécurité maximal avec le 3D Secure.

Les informations liées à la carte de paiement sont cryptées grâce à l'utilisation du protocole SSL (https) et ne transitent jamais en clair sur Internet. Les données

personnelles saisies sur notre site sont confidentielles. À aucun moment Alcopa Auction n'a accès à l'intégralité du numéro de carte de paiement.

Les cartes bancaires acceptées sont CB / E-CARTE BLEU / MAESTRO / MASTERCARD / VISA / VISA ELECTRON.

Les empreintes bancaires réalisées avec Payzen pour pouvoir participer à une vente, ne sont à aucuns moments prélevés avant l'adjudication d'un lot, ni Payzen ni Alcopa Auction ne pourra être tenu responsable si la banque émettrice de la CB prélève ou bloque la valeur de l'empreinte.

3.2.2 Paiement par virement avec Fintecture

Alcopa Auction a établi un partenariat avec Fintecture, un établissement de paiement agréé, supervisé et autorisé par la Banque de France et l'ACPR sous le N°17248, pour vous permettre de payer un lot depuis votre espace client Alcopa Auction, dans la rubrique "Mes lots à payer".

4. Véhicules

4.1 Description des véhicules

4.1.1 Description Technique

Alcopa Auction s'engage à fournir les informations listées ci-dessous pour chaque véhicule proposé à l'enchère.

- Marque
- Modèle
- Type de Carburant
- Date de première mise en circulation
- Kilométrage Compteur non garanti
- Type de boîte de vitesses

4.1.2 Dénomination commerciale

Alcopa Auction s'efforce de fournir une dénomination commerciale détaillée pour chaque véhicule proposé à l'enchère. Toutefois, celle-ci n'est donnée qu'à titre informatif et par conséquent ne garantit pas la liste d'équipement inclus dans la finition du modèle ou optionnel.

4.1.3 Présentation photo

Dans le cadre des ventes organisées par Alcopa Auction, un certain nombre de photos commerciales accompagnent chaque description de véhicule, Cela afin de vous permettre d'apprécier au mieux l'état général intérieur et extérieur dudit

véhicule. Toutefois, il est possible que certains défauts mineurs ne soient pas visibles sur les clichés. Nonobstant, ces photos sont la propriété exclusive d'Alcoba Auction et ne doivent pas être réutilisées par autrui.

4.1.4 Contrôle technique

Chaque véhicule roulant est soumis par Alcoba Auction à un contrôle technique réalisé par des centres techniques homologués et indépendants, ils sont disponibles en affichage sur les véhicules avant et pendant les ventes, ou bien consultables et téléchargeables sur la page du véhicule sur le site Internet dès la mise en ligne de la vente. Les véhicules dont le contrôle technique fait état d'au moins une défaillance critique ainsi que les véhicules non roulants (vendus sans contrôle technique), sont réservés uniquement aux professionnels de l'automobile.

Toute adjudication proclamée au profit d'un client non professionnel de l'automobile, sera automatiquement annulée.

Les frais de remise en état inhérents aux contrôles techniques restent à la charge de l'acheteur et doivent être effectués avant la demande d'immatriculation en cas de contre visite. Il est donc obligatoire d'en prendre connaissance avant de participer à la vente dudit véhicule, tout acheteur est par conséquent réputé avoir pris connaissance du contrôle technique. Toute réclamation portant sur les défauts annoncés ne pourra pas être prise en compte.

3 niveaux de défaillances :

- Mineures : le véhicule peut circuler, il doit être réparé mais ne nécessitant pas de contre-visite.
- Majeures : le véhicule peut circuler. Un délai de 2 mois est laissé pour réaliser les réparations et présenter le véhicule pour une contre-visite.
- Critiques : le véhicule ne peut plus rouler à partir de minuit le jour du contrôle. Une contre-visite est à réaliser dans un délai de 2 mois après réparation.

Par conséquent, un véhicule dont le contrôle technique fait état de défaillances critiques, sera réservé aux professionnels de l'automobile et sera à retirer sur plateau de dépannage.

4.1.5 Informations et commentaires

a) La zone « Informations » de la fiche descriptive, permet à tous les clients d'avoir des indications complémentaires sur le lot. Ces indications peuvent concerner différents points désignés comme étant « à contrôler ». Il est entendu que les frais de remise en état inhérents aux points indiqués « à contrôler » sur la fiche descriptive, restent à la charge de l'acquéreur.

Cas échéant, les éventuels points « à contrôler » indiqués dans la zone « informations » seront reportés sur le bordereau d'adjudication.

Exemples de points « à contrôler » (liste non-exhaustive) :

Climatisation à contrôler :

- Symptômes : Production d'air froid défaillant ou inopérant
- Causes possibles : Absence ou fuite de gaz réfrigérant ou toutes autres défaillances d'un élément du système de climatisation, sous réserve d'autres pannes.

Système multimédia à contrôler :

- Symptômes : Système multimédia défaillant ou inopérant
- Causes possibles : Absence de cartographie GPS ou toutes autres défaillances d'un élément du système multimédia, sous réserve d'autres pannes.

Toit ouvrant – panoramique – escamotable – capote à contrôler :

- Symptômes : Toit ouvrant – panoramique – escamotable – capote défaillant ou inopérant
- Causes possibles : Présence d'impacts ou fissures, défaillance du mécanisme, motorisation, alimentation, ou toutes autres défaillances d'un élément du système de Toit ouvrant – panoramique – escamotable – capote, sous réserve d'autres pannes.

Embrayage à contrôler :

- Symptômes : Système d'embrayage défaillant ou inopérant
- Causes possibles : Usure du disque d'embrayage, défaillance du mécanisme, volant moteur, ou toutes autres défaillances d'un élément du système d'embrayage, sous réserve d'autres pannes.

Bruit moteur à contrôler :

- Symptômes : Bruit anormal provenant du compartiment moteur.
- Causes possibles : Défaillance moteur ou d'un accessoire, ou toutes autres défaillances d'un élément du situé au niveau du compartiment moteur, sous réserve d'autres pannes.

Liquide de refroidissement à contrôler :

- Symptômes : Absence de liquide ou couleur/consistance du liquide incorrecte

- Causes possibles : Absence, fuite ou encrassement du liquide de refroidissement, présence de pression dans le système, défaillance du joint de culasse ou toutes autres défaillances du système de refroidissement, sous réserve d'autres pannes.

b) La zone « Commentaires » de la fiche descriptive, permet à tous les clients d'avoir toutes indications qu'ALCOPA AUCTION estimera utile de communiquer sur le lot. Il est entendu que les frais de remise en état inhérents aux indications présentent dans la zone « Commentaires », restent à la charge de l'acquéreur.

Cas échéant, les éventuelles indications présentes dans la zone « Commentaires », seront reportées sur le bordereau d'adjudication.

4.1.6 Véhicules électriques et hybrides

4.1.6.1 Certificat / check up moba

Les indicateurs du présent certificat sont communiqués à titre informatif et n'engagent en rien la responsabilité d'Alcoba Auction. Les indicateurs sont mesurés et calculés par le logiciel embarqué du véhicule qui est propriété du constructeur. Moba transmet tels quels ces indicateurs dans le certificat. Cette prestation est facturée 37.50€ HT soit 45€ TTC.

4.1.6.2 Recharge batterie de traction

L'adjudicataire d'un véhicule électrique souhaitant bénéficier d'une recharge de batterie de traction doit en faire la demande par email (contact@alcopa-auction.fr) au minimum 24 heures avant la date d'enlèvement dudit véhicule.

Cette recharge de 80% sera facturée au forfait de 20.83 € HT soit 25 € TTC, payable sur place par carte bancaire au moment de l'enlèvement du véhicule.

4.2 Garantie mécanique

Alcoba Auction a établi un partenariat avec Cirano pour vous faire bénéficier d'une garantie mécanique de 3 mois* pour les véhicules d'occasions adjudgés suivants :

- Véhicules particuliers et utilitaires, jusqu'à 10 ans, jusqu'à 200 000 km et jusqu'à 300 chevaux DIN,
- Motos et scooters de toute marque, jusqu'à 15 ans, jusqu'à 80 000 km, et jusqu'à 106 chevaux DIN

* Les professionnels de l'automobile ne bénéficient pas de la garantie Cirano et les véhicules adjudgés avant le 26 juin 2024 ne sont pas éligibles à la garantie Cirano.

Pour plus de précisions sur les conditions de garantie, consultez les liens ci-dessous:

- les conditions de garantie véhicules :

https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/public-doc.alcopa-auction.fr/Garanties/Cirano/CIRANO_Auto.pdf

- les conditions de garantie Motos et Scooters :

https://s3.eu-west-3.amazonaws.com/public-doc.alcopa-auction.fr/Garanties/Cirano/CIRANO_Moto.pdf

4.3 Retrait des véhicules

Automobiles, deux roues et voitures de collection

La prise de possession des véhicules acquis doit être réalisée dans un délai maximum de 3 jours suivant la vente. Passé ce délai, des frais de parking seront facturés au prix de 40 €/jour supplémentaire.

La responsabilité de l'assurance du véhicule incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

Une fois le règlement effectué, les documents administratifs originaux seront remis avec le véhicule. A défaut, un délai de 30 jours peut être nécessaire pour les obtenir. Ils seront alors envoyés à l'adresse indiquée par l'acheteur.

Alcoba Auction décline toute responsabilité en cas d'informations manquantes ou erronées sur la carte grise.

Matériel

L'adjudicataire est propriétaire et responsable de son achat dès l'adjudication. Il dispose de 7 jours pour le récupérer. Au-delà, il lui sera facturé 40 € HT par jour de frais de gardiennage. L'enlèvement du matériel ne pourra avoir lieu qu'après règlement intégral de l'achat.

La responsabilité de l'assurance du véhicule incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

4.2.1 Sortie des véhicules

Lors de l'enlèvement du véhicule, le BON DE SORTIE (ou lettre de transport/CMR) vous sera demandé, ce document ne vous sera délivré qu'après le plein paiement des sommes dues à Alcoba Auction. Aucun véhicule ne sera retiré sans BON DE SORTIE (ou lettre de transport/CMR).

Au moment de l'enlèvement, une reconnaissance visuelle de 3 minutes par véhicule vous est octroyée, à l'issue de ce délai le BON DE SORTIE (ou lettre de transport/CMR) devra être daté (avec heure précise) et signé des deux parties pour être valable. Les éventuelles réserves qui pourraient faire l'objet d'une réclamation

devront être inscrites lisiblement sur le BON DE SORTIE (ou lettre de transport/CMR).

4.2.2 Mise à la route

Une fois le bon de sortie signé, le retrait du véhicule est effectué sous la seule responsabilité de l'Adjudicataire, notamment en ce qui concerne ses obligations d'assurance et de respect du Code de la route. A partir de cet instant, il est de la responsabilité de l'Adjudicataire de vérifier la bonne mise à la route de son véhicule et ainsi contrôler l'état et la pression des pneus, les niveaux de carburant, d'huile et de liquides moteur, la batterie, etc.

4.4 Réclamations après la vente aux enchères

Toutes les éventuelles réserves concernant un véhicule vendu par Alcopa Auction doivent être mentionnées lisiblement par écrit sur le bon de sortie (ou lettre de transport/CMR). A défaut, l'Adjudicataire est réputé avoir accepté le véhicule en l'état et n'est pas admis à faire valoir quelle que réclamation que ce soit.

En cas de réserves sur le bon de sortie (ou lettre de transport/CMR), l'Adjudicataire dispose d'un délai maximum de 7 jours et 100 km suivant l'enlèvement du véhicule (bon de sortie ou lettre de transport/CMR faisant foi) pour faire valoir sa réclamation auprès d'Alcopa Auction, à défaut, il est réputé avoir renoncé aux réserves mentionnées lors de l'enlèvement du Véhicule.

La réclamation devra être soumise à Alcopa Auction via le formulaire prévu à cet effet, dûment complété et accompagné des éventuels justificatifs qui vous seront demandés.

4.4.1 Véhicules exclus de toutes réclamations

Alcopa Auction ne prendra pas en compte les réserves et réclamations portant sur les catégories de véhicules suivants :

- Véhicules vendus non roulants
- Véhicules vendus aux professionnels de l'automobile
- Véhicules électriques
- Véhicules de plus de 10 ans
- Véhicules de plus de 200 000 km
- Véhicules dont la mise à prix est inférieure à 3 000 €
- Véhicules de plus de 250 ch
- Véhicules ayant fait l'objet d'une réparation et /ou modification après la vente

4.4.2 Éléments exclus de toutes réclamations

ALCOPA AUCTION ne prendra pas en compte les réserves et réclamations portant sur les catégories d'éléments suivants :

- Éléments liés à un défaut constaté sur le contrôle technique

- Eléments liés à un défaut constaté sur la fiche descriptive
- Eléments considérés comme pièces d'usures ou liés à la vétusté
- Eléments de vitrage intérieur et / ou extérieur
- Eléments de carrosserie ou caches moteurs dont la remise en état est inférieure à 350 €
- Eléments intérieurs et / ou de confort liés aux équipements standards ou optionnels
- Eléments manquants (Enjoliveurs, antennes, tapis, clés secondaires, manuels, carte GPS, kit roue de secours ou kit anti-crevaison, écrous antivol)

5. Services

5.1 Immatriculation d'un véhicule en provenance de l'étranger

Afin de bénéficier de ce service, munissez-vous des documents suivants :

- Le permis de conduire,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe),
- Une attestation d'assurance,
- Pour les professionnels : un KBIS et la pièce d'identité du gérant.

Frais de dossier à 150€ TTC*

*Hors coût légal de la carte grise (règlement à effectuer en phase de finalisation par notre prestataire).

5.2 Exportation

Pour les véhicules vendus à l'export ou nécessitant des formalités douanières particulières, il revient à l'adjudicataire de prendre toutes dispositions pour réaliser ou faire réaliser par un transitaire les formalités d'exportation.

L'acheteur particulier achetant son véhicule pour l'exportation a l'obligation de se présenter à un transitaire dans un délai de 4 jours après la vente. Dans ce délais de 4 jours :

- L'acheteur particulier doit se présenter à un transitaire (au-delà de ce délai : aucune modification autorisée),
- La facture est annulée et faite en HT ou TTC au nom du transitaire (avec les pièces justifiant du respect de son contingent d'achat si règlement en HT),
- Le règlement doit se faire par le transitaire qui fournit extrait K-bis, n° de TVA intracommunautaire, pièces d'identité du gérant.

Le transitaire fera de son côté le nécessaire auprès de l'acheteur particulier et du centre des impôts dont il dépend pour les formalités d'exportation et le remboursement de la TVA.

Dans le cas d'un premier achat à l'exportation, il est indispensable de vous présenter avant la vente pour les formalités. Pour toute question, vous pouvez nous contacter au +33 9 70 71 97 52.

5.2.1 Vers les pays de l'UE

Pour bénéficier d'un Achat en Franchise de TVA, réservé exclusivement aux professionnels :

Vous devez exporter dans l'un des pays de l'Union Européenne et présenter préalablement les documents originaux suivants :

- Registre de commerce (Equivalent Extrait KBIS en France),
- Attestation fiscale avec le numéro de TVA intracommunautaire, justifiant de l'inscription de la société au registre de la TVA,
- Tout document (statuts) mentionnant l'identité du gérant,
- Copie du passeport du gérant,
- Procuration originale du gérant mentionnant l'identité de la personne ayant le droit d'acheter en son nom (Tampon + signature obligatoires sur procuration),
- Notre charte d'engagements signée, tamponnée et avec la mention "Lu et approuvé" sur la dernière page,
- Les véhicules devront impérativement être enlevés par un transporteur qui remettra un CMR (exemplaire de l'expéditeur). La carte grise originale sera remise dès réception de l'exemplaire original du CMR daté, tamponné et signé attestant de la livraison des véhicules dans un pays de la Communauté Européenne.

5.2.2 Vers les pays hors de l'EU

Pour tout achat de véhicules destinés à être exportés vers un pays hors de l'Union Européenne, la transaction devra obligatoirement être faite par l'intermédiaire d'un transitaire agréé en franchise de TVA.

6. Attribution de juridiction

La loi française est d'application sur le présent site Internet et pour les présentes Conditions Générales. En cas de litige, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

7. Frais de gestion des amendes

Pour chaque amende reçue après la vente, des frais de gestion de 150€ TTC seront facturés. Le règlement sera exigible à réception de la facture.